

DOCUMENT EXPLICATIF

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-17-2020,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017,
TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS ET
LES USAGES CONDITIONNELS DES ZONES COMMERCIALES
PDA3-01, PDA3-04, P6-02 ET P6-07 (BOULEVARD DE BROMONT)

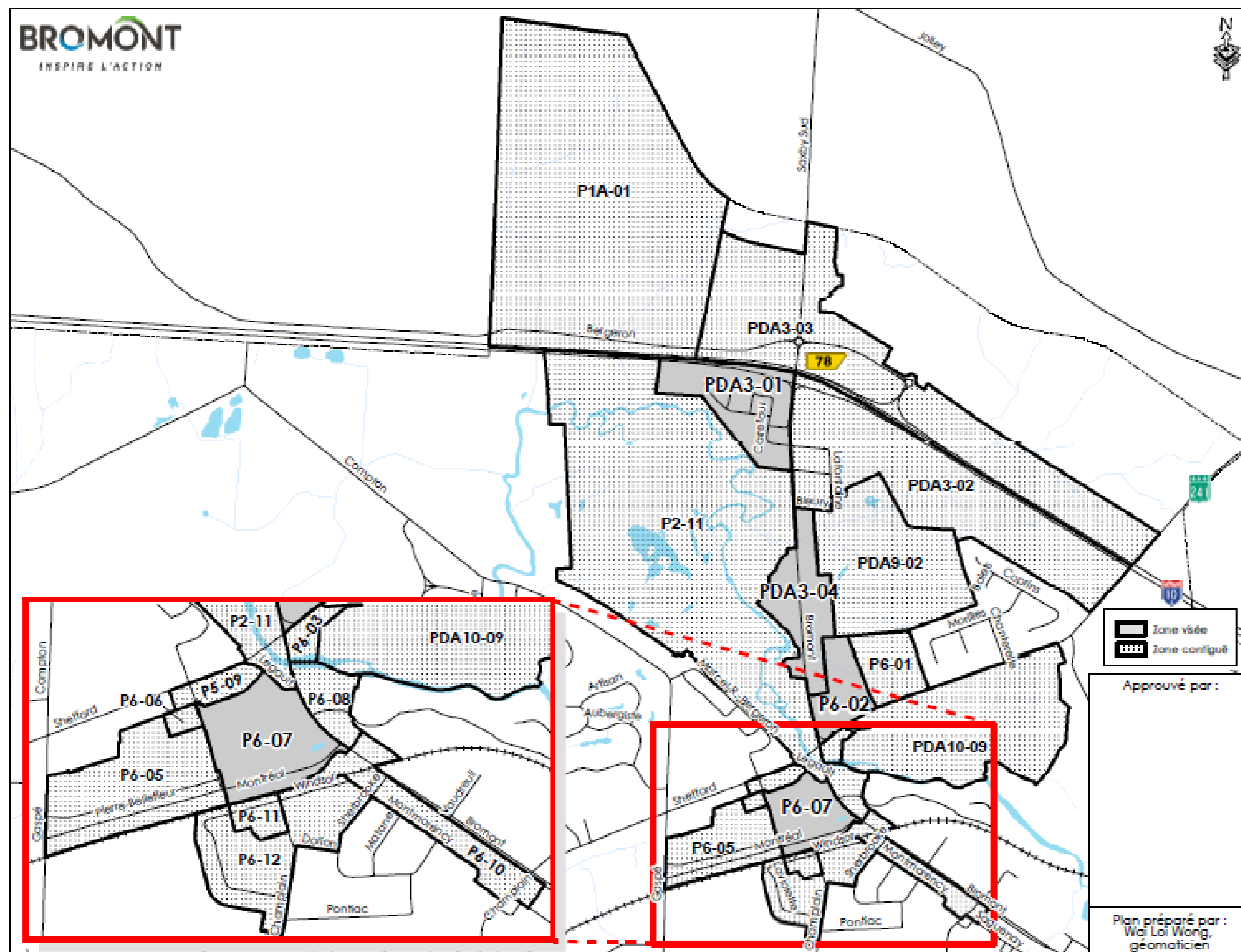
AOÛT 2020

SECTEURS TOUCHÉS

Ce projet de règlement de zonage vise à modifier les usages permis dans 4 zones commerciales :

1. Le Carrefour Champêtre (PDA3-01);
2. Le boulevard de Bromont entre la rue Bleury et la Place West Shefford (PDA3-04);
3. Le centre commercial Place West Shefford (P6-02);
4. Le centre commercial Les Sommets Bromont (P6-07).

PLAN DES ZONES



CARREFOUR CHAMPÊTRE (PDA3-01)

Les usages suivants seront permis :

1. Fabrication artisanale de produits alimentaires;
2. Services personnels (coiffure, soins esthétiques, etc.);
3. Microbrasserie et microdistillerie.

LE BOULEVARD DE BROMONT ENTRE LA RUE BLEURY ET LA PLACE WEST SHEFFORD (PDA3-04);

Les usages suivants seront permis :

1. Fabrication artisanale de produits alimentaires;
2. Service de réparation et d'entretien (excluant l'entretien et la réparation de la machinerie industrielle, des véhicules ou des articles motorisés);
3. Vente et services animaliers;
4. Établissement financier;
5. Hébergement 10 chambres et plus, maximum 4 étages et 17 m de hauteur, superficie maximale au sol de 1 500 m². À titre indicatif, l'hôtel Le St-Martin au Carrefour Champêtre a une hauteur de 19 m.
6. Microbrasserie et microdistillerie;
7. Établissement commercial de loisirs.

LE CENTRE COMMERCIAL PLACE WEST SHEFFORD (P6-02)

Les usages suivants seront permis :

1. Vente au détail de boissons alcoolisées, de vins et de spiritueux;
2. Service de réparation et d'entretien (excluant l'entretien et la réparation de la machinerie industrielle, des véhicules ou des articles motorisés);
3. Vente et services animaliers.

L'usage « Établissement financier » ne sera plus limité à un établissement dans la zone.

LE CENTRE COMMERCIAL LES SOMMETS BROMONT (P6-07).

L'usage « Établissement financier » ne sera plus limité à un établissement dans la zone.

PROCESSUS D'ADOPTION

Étapes à venir:

- Adoption du second projet de règlement;
- Avis public: approbation référendaire du second projet de règlement;
- Si aucune opposition, adoption finale du règlement;
- Approbation par la MRC de Brome-Missisquoi;
- Entrée en vigueur du règlement.